

VILLE DE DOMONT



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

N° DEL-2026-014

CCAS DE DOMONT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Nombre d'Administrateurs
en exercice : 9
Présents : 7
Votants : 9

L'an deux mille vingt-six, le 16 juin à 19 heures
le Conseil d'Administration, sur convocation adressée le 10 juin, s'est réuni
au Centre Communal d'Action Sociale, 18 rue de la Mairie,
sous la Présidence de Monsieur BOURDIN, Président du CCAS

ETAIENT PRESENTS :

Mmes Rolande RODRIGUEZ, Valérie GUERINEAU, Émilie IVANDEKICS, Élisabeth HUMEAU, Arlette GIRAUD,
MM. Frédéric BOURDIN, Serge KASZLUK,

ABSENTS EXCUSES:

Mmes Marie-France MOSOLO (pouvoir à M. BOURDIN), Marie-Claude BOISMARTEL (pouvoir à Mme RODRIGUEZ),

SECRETAIRE DE SEANCE:

Mme Valérie GUERINEAU

**REGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE DOMONT**

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment l'article R 123-19,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de règlement intérieur joint à la convocation,

Le Conseil d'Administration ayant entendu le Président,

**APRES AVOIR DELIBERE,
Le Conseil d'Administration, ADOpte à l'unanimité**

Les termes du règlement intérieur joint en annexe à la délibération.

Délibération rendue exécutoire compte tenu de sa

- Télétransmission au contrôle de légalité le :
- Publication le :

Signé

Le Président

POUR EXTRAIT CONFORME

Frédéric BOURDIN,

Président du CCAS